

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans**

**Aux Contribuables de la susdite municipalité**



**AVIS PUBLIC**


**Est par les présentes données par la soussignée, Sylvie Beaulieu, de la  
susdite municipalité**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis  
et certificats # 2021-324.**

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le Conseil a adopté un premier projet de règlement # 2023-340, et intitulé : Règlement sur la démolition d'immeuble.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2023, à 19 h 30 au 2478, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans. L'objet de cette assemblée sera sur le projet de règlement # 2023-340. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement est adopté en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), et concerne la démolition d'immeubles.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet et au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.
5. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

**Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 6<sup>ième</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.**

  
Sylvie Beaulieu GMA  
Directrice générale /greffière-trésorière